



TR/SS

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DANIELLE CASANOVA (R.D.224)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Danielle Casanova par la société Corébat – 20 avenue de la Gare – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (raccordement électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Danielle Casanova** à compter du **9 novembre 2022 à 9 heures** jusqu'au **23 novembre 2022 à 16 heures 30 :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement au droit du n°122** afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation de la piste cyclable au droit du n°118** : les cyclistes seront déviés dans la circulation générale,
- **Neutralisation partielle du trottoir au droit du n°118** : les piétons seront déviés par les traversées existantes,
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP
- M. le Responsable du S^{co} Territorial Ouest –DTVD du conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Etablissement Publics Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Corébat – 20 avenue de la Gare – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 OCT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Clément Pecqueux

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE

21 OCT 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon
Nathalie Leberthon